



CONCOURS LOGO

Le résultat !

Après avoir comptabilisé les votes des habitants, c'est le logo n°2 qui remporte les suffrages. Bravo donc à M. Eric Michon qui est l'heureux gagnant. La remise de son prix se fera en avant-conseil du prochain Conseil municipal du 22 avril. Les 2 enfants, Ayana Fauvy-Bureau et Eva Venderger, seront également récompensés à cette occasion.



ÉTAT CIVIL

Naissance :

- le 22/03/2021, Lila VIALE, au foyer de Ludivine PETIT et Bastien VIALE

Décès :

- le 01/03/2021, Mme Bernadette GUERCHE, 88 ans

VIE DU VILLAGE

Etat de sécheresse des sols



Des habitants de Charentilly se sont manifestés en Mairie suite aux conséquences de la sécheresse au cours de l'année 2020. Après

renseignements pris auprès des services de la Préfecture, nous avons la possibilité d'effectuer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune pour l'année 2020. Pour cela, les particuliers et les entreprises sinistrés par cette catastrophe naturelle "sécheresse" sont invités à **déclarer leur sinistre auprès de leur assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance et à saisir la mairie par écrit avec notice explicative et photos** afin que celle-ci engage une procédure de

reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2020.

La demande communale sera ensuite transférée à la cellule catastrophe naturelle du ministère de l'intérieur qui l'inscrira à l'ordre d'une commission interministérielle. Cette dernière statuera sur la reconnaissance ou non en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse/réhydratation des sols à partir d'un rapport de Météo France qui lui sera transmis. Vous serez informés par la suite de la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel. Vous aurez alors 10 jours, à partir de la publication au JO, pour faire valoir cet arrêté à votre assureur.

Nous vous demandons de bien vouloir nous **faire parvenir votre dossier complet en mairie avant le 30 avril 2021**, afin que nous puissions le transmettre aux services concernés dans les meilleurs délais.

CONSEIL MUNICIPAL

Courts extraits Conseil du 11 Mars

- Lors de ce Conseil les budgets 2021 de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal, Assainissement et Boulangerie ont été votés. Les tableaux chiffrés seront consultables lors de la publication du compte rendu du Conseil Municipal très prochainement sur le site de la commune.

- Les subventions de fonctionnement aux associations ont été votées pour les montants suivants :

Associations communales :

Union Nationale des Combattants de Charentilly : 200
Fils d'Argent : 550 Astro-Gâtines : 550
La Boule Joyeuse : 350 Comité des Fêtes : 900
Environ Charentillais : 450 Charentifête : 1100
Union Sportive de Charentilly : 1100
Association des Parents d'Elèves : 1100
Union Sportive de l'Ecole Primaire : 950
Déco'Bois-lumières : 700 + 300 en subvention exceptionnelle 1ère année d'activité. (Cette nouvelle association a pour objet de réaliser des décorations pour la commune).

Le Conseil municipal a souhaité encourager les associations communales en majorant de 10% les subventions accordées l'an passé.

Autre association sociale du territoire:

Solidarité Neuillé Pont-Pierre- Neuvy le Roi : 130

ÉCOLE

Le mot de la Directrice



Mme Lemarié, directrice de l'école, vous informe :

*Si vous venez d'emménager à Charentilly, et/ou si votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école

pour l'année scolaire 2021/2022 ou s'il est né en 2018, vous pourrez dès à présent procéder à **son inscription auprès de la Directrice de l'école.**

En raison de la situation sanitaire, cette inscription se fera **uniquement sur rendez-vous**. Merci de contacter l'école au 02.47.56.70.48 le vendredi à partir de 9h (jour de décharge de direction).

Vous devrez au préalable en avoir avisé la Mairie qui vous remettra un certificat d'inscription.

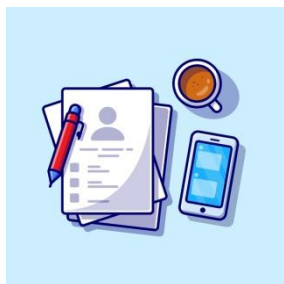
Pour que l'admission de vos enfants soit enregistrée, vous devez vous présenter à l'école avec: le livret de famille, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication, le certificat d'inscription délivré par la Mairie, un certificat de radiation et le livret scolaire (en cas de changement d'école).

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation scolaire régulière.

* Par ailleurs la Directrice remercie la MACIF qui a fait don de gilets jaunes pour enfants et de jeux éducatifs sur le thème de la prévention routière.

MAIS ENCORE

Coordonnées importantes



* Pour toute personne ayant besoin d'accompagnement pour les démarches administratives, la **Maison de Services au Public** est joignable au 02 47 96 51 62.

* Sur le site de la commune, rubrique Mairie puis CCAS, vous

trouverez le lien pour faciliter les recherches d'informations liées aux **établissements de santé** ainsi que les coordonnées très utiles des dispositions de **soutien psychologique / Covid19 pour les personnes en difficultés** (situation de deuil, étudiants, personnes en situation précaire, de handicap, victimes de violence,).

VOIRIE

En bref



*Après consultation des parents d'élèves il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de modifier les sens d'accès au **parking de l'école**. Nous rappelons aux

parents les règles de prudence et de vitesse réduite à adopter aux abords de l'école pour la sécurité de tous et surtout de nos enfants. Une mère d'élève nous a alerté sur le risque encouru par sa fille alors qu'elle traversait le passage clouté. Un radar pédagogique va être installé près de l'école et les gendarmes reviendront faire un rappel.

* Avancement des travaux du **trottoir de la rue des Mailleries**: tout se passe bien. Des riverains ont répondu favorablement à un courrier de la mairie leur donnant la possibilité de faire enrober à leur charge, au tarif communal, la partie privée entre la limite publique et leur portail. Le total de ce chantier est de l'ordre de 35 000 euros ht.

*L'aménagement routier à hauteur du restaurant et magasin de la Bulle Verte est maintenant terminé. Il est rappelé que la commune n'a pas participé financièrement aux travaux réalisés.

EN BREF

Autres informations

* **Composteurs** : les derniers ont été distribués. Cependant vous pouvez toujours en faire la demande à la Communauté de Communes.

* Gros succès de la **chasse aux trésors de l'Apec** avec 92 participants. Bravo, les enfants étaient ravis!

MAIRIE

Horaires & Communications

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE :

Lundi – Mercredi : de 14h à 16h30
Samedi : de 9h à 11h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 22 Avril 2021, à 19 h salle polyvalente.

Le Procès-verbal officiel du CM du 11 Mars est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie